

# FRAIS A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

DEPOT DE GARANTIE A LA RESERVATION	5 000 €
FRAIS DIVERS Payables à l'acte (Provisions Dégradations Chantier 1 000 €, Association Syndicale 200 €)	1 200 €
FRAIS DE NOTAIRE	ENVIRON 3% du prix du terrain
DROIT D'ENREGISTREMENT (au 31 Décembre 2019)	5.81% du prix du terrain
PARTICIPATION FINANCIERE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)-  Barème 2019 (SMEA Haute-Garonne), Service de Grenade : 05/61/82/61/80 Pièces principales : selon l'article R 111-1-1 du Code la Construction, il s'agit des pièces destinées au séjour et au sommeil (ainsi que les chambres isolées)	(Calcul établi en fonction du nombre de pièces de la future construction)  Exemple Logement T4 = 4600.00 € Logement T5 = 5600.00 €
TAXE D'AMENAGEMENT 5% + TAXE DEPARTEMENTALE 1.3% + TAXE ARCHEOLOGIQUE 0.40% (Taux en vigueur au 31/12/2019) (Calculé établi à partir de la Surface de Plancher ) Exemple de Base de Calcul : Surface jusqu'à (100 m2 x 377 x 6.7% ) + (Surface au-delà de 100 m2 x 753 x 6.7 %)	Taux 5 % + 1.3 % + 0.40 % + Taxe place de parking supplémentaire+ Taxe piscine

Obligation de faire réaliser une étude de sol, mission G2 AVP par un géotechnicien sur le lot, préalablement à la signature de l'acte d'acquisition chez le Notaire.



Permis de construire soumis à l'avis des architectes des bâtiments de France



Livraison prévisionnelle du lotissement dernier trimestre 2020



**Terre & Création**  
L'artisan à votre service

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :



**05.62.13.90.59**

**TERRE & Création**

42 bis, Chemin Canto Laouzetto-31100 TOULOUSE

Mail : [rizzo-creation@wanadoo.fr](mailto:rizzo-creation@wanadoo.fr)

[www.terre-creation.com](http://www.terre-creation.com)